

CONDITIONS D'ACCES AU FONCTION DE JUGE FEDERAL APNEE PISCINE

1 Organisation générale

- Les sessions de formations initiales de Juges Apnée sont organisées à l'échelon des régions sous la responsabilité d'un juge 2^{ème} degré.
- Ces formations doivent être enregistrées auprès du responsable des juges instructeurs et de la CNA pour diffusion sur les outils de communication.
(*Bordereau de formation juges*)
- Les clubs, départements et régions non représentés par une commission apnée délocalisée peuvent faire acte de candidature d'une session sous réserve d'avoir un minimum de 6 personnes à former. La demande de session doit être faite auprès du Président de la CNA en indiquant les dates et heures souhaitées ainsi que la disponibilité matérielle mise à disposition par le demandeur.

2 Condition de Candidature

- Être titulaire d'une licence F.F.E.E.S.S.M. en cours de validité ;
- Être âgée de 18 ans révolus à la date de la formation initiale ;
- Être titulaire du Niveau « Apnéiste Piscine » à minima ;
- Être titulaire du RIFAA,
- Avoir rempli la feuille de demande d'inscription et s'être acquitté des frais de formation éventuels ;
- Être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis moins d'un an.

3 Equivalence

Les juges AIDA France ou AIDA international peuvent bénéficier d'une passerelle pour obtenir le titre de juge Apnée FFESSM. Cette passerelle fait l'objet d'une procédure annexe :
« Passerelle Juge AIDA->FFESSM »

4 Catégories & Prérogatives

Il existe 3 catégories de Juges Apnée FFESSM :

- JUGE FEDERAL APNEE 1^{er} DEGRE STAGIAIRE – JFA1s ;
- JUGE FEDERAL APNEE 1^{er} DEGRE TITULAIRE – JFA1 ;
- JUGE FEDERAL APNEE 2EME DEGRE – JFA2.
-

4.1 Le Juge-Stagiaire JFA1s :

- Peut officier à tous les postes des compétitions apnée « OPEN »
- Peut officier aux postes de juge zone échauffement, juge de sécurité, juge procédure de départ, juge chrono dans les compétitions « officielles sélectives ».
- Il peut, pour l'organisation des compétitions OPEN, animer la séance d'information aux apnéistes de sécurité. (Définie dans le contenu du module « Apnéiste de sécurité » de la formation initiale)

4.2 Le Juge-Titulaire JFA1

- Peut officier à tous les postes des compétitions « officielles sélectives » apnée organisées par la FFESSM.
- Peut officier aux postes de juge zone de compétition, juge zone de surface, zone échauffement, juge de sécurité, juge procédure de départ, juge chrono dans les compétitions « manches de coupe de France », et « Championnat de France ».
- Peut parrainer un juge stagiaire et lui valider ces expériences de compétition.

- Il peut, pour l'organisation des compétitions jusqu'au niveau « officielles sélectives », animer la séance d'information aux apnéistes de sécurité. (Définie dans le contenu du module « Apnéiste de sécurité » de la formation initiale)

4.3 **Le Juge 2^{ème} degré ou JFA2**

- Assure la formation des Juges.
- Peut parrainer un juge stagiaire ou un juge 2^{ème} degré stagiaire et lui valider ces expériences de compétition

NIVEAU DES JUGES A MINIMA							
Niveau de compétition	Juge Principal	Juge zone de compétition	Juge de surface	Juge zone échauf.	Juge de sécurité	Juge procédure départ	Juge chrono
OPEN	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg
Officielles sélectives	JFA1	JFA1	JFA1	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg
Manches de coupe	JFA2*	JFA1	JFA1	JFA1	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg
Championnat F	JFA2**	JFA1**	JFA1**	JFA1**	JFA1**	JFA1**	JFA1**
*	proposé par l'organisateur et validé par CNA						
**	Désigné par CNA						
Si un JFA2 est présent sur une compétition, il sera obligatoirement juge principal.							

5 **Organisation générale de la formation**

5.1 La formation de juge comporte :

- 5.1.1 Une formation initiale a l'issue de laquelle le candidat s'il est reçu, obtient le statut de juge 1^{er} degré stagiaire ;
- 5.1.2 Deux Stages en situation mise en pratique et évaluation des aptitudes lors de compétitions ;
- 5.1.3 Après demande de titularisation et validation de sa formation, le candidat obtient le statut de juge 1^{er} degré.

5.2 **Formation Initiale**

La formation débute par une formation Initiale constituée d'une partie pratique et d'une partie théorique. Chacune de ces parties est évaluée par le juge 2^{ème} degré en charge de la formation. A l'issue de la formation initiale, s'il est reconnu apte :

- le candidat accède au statut de juge-stagiaire,
- L'attestation de compétence est remplie et signée par le JFA2 en charge de la formation sur le carnet apnée du candidat
- Afin de valider la formation, le bordereau de formation doit être renvoyé au responsable des JFA2 par le JFA2 en charge de la formation ;

5.2.1 **Partie Théorie**

Durée : Face à face pédagogique de minimum 4 heures effectives. Cette partie peut être découpée en deux séances pour des facilités d'organisation.

Contenu :

- 5.2.1.1 Organisation de la fédération, de la commission nationale apnée ;
- 5.2.1.2 La licence, le certificat médical, assurances et responsabilités ;
- 5.2.1.3 Connaissance des règlements de compétitions d'apnée FFESSM ;
- 5.2.1.4 Cahier des charges d'un organisateur de compétition ;
- 5.2.1.5 Le rôle du comité d'organisation, des juges et apnéistes de sécurité ;
- 5.2.1.6 Déontologie et comportement des juges ;
- 5.2.1.7 Le rôle du juge (poste de contrôle, mesure évaluations des performances. ;
- 5.2.1.8 Théorie des mécanismes concernant la syncope et la perte du contrôle moteur ;
- 5.2.1.9 Sensibilisation à la lutte contre le dopage
- 5.2.1.10 Records et MPF.

Validation : à l'issue de la partie théorique un questionnaire/examen sera mis en place pour contrôler les connaissances du candidat. Un résultat de 15/20 sera attendu pour l'acquisition de cette capacité.

5.2.2 Partie Pratique

Basée sur le principe de simulation de situation de compétitions, le candidat prendra tour à tour le rôle de : juge - apnéiste de sécurité et compétiteur.

Le formateur évaluera l'aptitude du candidat sur 3 modules :

- Module « Juge »
- Module « Apnéiste de sécurité »
- Module « Compétiteur »

Durée : face à face pédagogique de minimum 3 heures effectives. Cette partie peut être découpée en plusieurs séances pour des facilités d'organisation.

Aptitudes attendues :

La validation du candidat se fera sur la prépondérance des fonctions de juges. Les autres fonctions sont évaluées pour comprendre les spécificités de chaque poste et améliorer ainsi la transmission des informations nécessaires au bon fonctionnement de la compétition.

Contenu des modules

Module : « Juge »

- 5.2.2.1 Aptitude aux fonctions : Organisation des postes, briefings de l'organisation et des compétiteurs, organisations et gestions des séries, savoir délibérer suite à réclamations ou anomalies apparues pendant les performances.
- 5.2.2.2 Aptitude aux fonctions de juges de postes : coordination de l'équipe au poste de passage, protocoles de départ et de sortie, utilisations des instruments de mesures, relevé et transmission des pénalités, validation des performances, rôle actif pour la mise en sécurité.

Module : « Apnéiste de sécurité »

- 5.2.2.3 Accueil des compétiteurs au poste de passage (statique) et prise de consigne en dynamique
- 5.2.2.4 Le protocole de communication en épreuve statique ;
- 5.2.2.5 Protocole de sortie et la surveillance fin de performance ;
- 5.2.2.6 Rôles de l'apnéiste de sécurité et positionnements lors des épreuves ;
- 5.2.2.7 Spécificité du règlement ;
- 5.2.2.8 Intervention en cas d'incident : sur PCM, syncope dans les diverses épreuves.

Module : « compétiteur »

- 5.2.2.9 Démonstration des aptitudes physiques. (*équivalent du niveau « apnéiste » attendu*)
- 5.2.2.10 Perception du poste de compétiteur et démonstrations des protocoles ;
- 5.2.2.11 Sur consignes du formateur, le compétiteur simulera des comportements permettant au juge et à l'apnéiste de sécurité d'évaluer les fautes énoncées dans le règlement.

Validation : à l'issue de la partie pratique, le formateur valide les compétences du candidat pour la partie pratique.

CNA	Formation des juges apnée Piscine	V3 – 10/2019
-----	-----------------------------------	--------------

6 Les stages en situation

Lors de chacune de ses expériences, le juge stagiaire est évalué par un juge-titulaire qui valide son appréciation par l'apposition de sa signature sur son carnet d'apnée.

L'aptitude du juge stagiaire est reportée sur le PV de fin de compétition qui sera transmis au responsable des JFA2 de la CNA signé par le Juge Principal.

7 Organisation de la titularisation

- La titularisation ne peut être demandée que 10 mois après la date de la formation initiale et après avoir participé en tant que juge-stagiaire à au moins deux compétitions ;
- Le juge-stagiaire doit solliciter par écrit en renvoyant la demande de titularisation (*annexe Demande de Titularisation Bordereau de formation juges*) auprès de son Président de CRA accompagné de la photocopie de son carnet d'apnée dûment remplie et d'un chèque de 12 euros ;
- Le responsable des JFA2 doit être associé et décide s'il y a lieu de titulariser le candidat ou au contraire s'il est préférable que l'intéressé acquière des connaissances et/ou expériences en vue de sa titularisation.

8 Pérennité du titre

8.1 Pour rester juge actif d'une année sur l'autre, il faut tous les 2 ans au moins avoir officié comme juge sur une compétition.

8.2 Seront automatiquement supprimés de la liste des juges tous ceux qui ne rempliront pas ces conditions.

8.3 Seront également supprimé de la liste des juges les personnes qui ne respecteraient pas les règlements et les principes édictés par la CNA.

DEMANDE DE TITULARISATION aux FONCTIONS de JUGES TITULAIRE APNEE

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / Lieu :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mèl :

N° de licence FFESSM :

Catégorie d'assurance FFESSM : Loisir 1 Loisir 2 Loisir 3

Club d'appartenance : N° Club :

Comité interrégional :



Mon expérience de juge apnée

Joindre la photocopie de la carte d'attestation provisoire carnet de compétences

Date / lieu / Nom du formateur stage juge stagiaire	Liste des lieux et dates de mes compétitions	Mes autres diplômes d'apnée	Mes Diplômes de plongée scaphandre

Fait à :

Signature :

Demande de carte fédérale aux Fonctions de JUGE APNEE (Format carte de crédit)

La carte sera envoyée par courrier à l'adresse qui figure sur ce formulaire

Cette demande est à retourner avec un chèque de 12€ à l'ordre de la FFESSM

A votre Président de Commission Régionale Apnée.

